

DU 9 Décembre 2016

**C.C.A.S.
du
Coudray-Macouard**

L'an deux mil seize le neuf décembre à dix neuf heures le conseil administration s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Mme AUVINET Françoise, Président.

Présents : Mme Françoise AUVINET, M Jean-Louis MICOU, Mme Annick LIAIGRE, M Jacky COLONNIER, Mme Jeanne ALLARD, Mme Simone GUICHARD, Mme Marie THOREAU, Mme Laurence SCHOTT

Pouvoirs : Mme RICHE a donné pouvoir à M Jean-Louis MICOU
Mme Natacha CLERGEAU a donné pouvoir à Mme Marie THOREAU

Mme Auvinet, ouvre la séance à 19h00.

Mme Auvinet fait part aux membres du CCAS de la démission de Mme Audrey GODET.
Elle constate que le quorum est atteint pour prendre les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur COLONNIER Jacky ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

1-DECISION MODIFICATIVE

Il convient de réajuster les crédits sur certains articles

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
64111 Rémunération personnel titulaire	+ 986€
615228 Entretien autres biens mobiliers	- 986 €

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur ces modifications.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

AUTORISE Madame la Présidente à passer la décision modificative.

2-AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION

Lors de la réunion du 20 septembre dernier à Maine et Loire Habitat, le Président Christian Gillet a abordé l'équilibre financier de la gestion des structures d'hébergement.

Il est proposé :

- de majorer les taux des frais de gestion de 0,10 % à 0,15 % du prix de revient global de l'opération actualisé (la moyenne est de 0,50%)

- de fixer la participation aux frais d'intervention à 4 % du montant des travaux en cas de maîtrise d'oeuvre interne et à 2 % lorsqu'il est fait appel à une maîtrise d'oeuvre externe.

Les frais de gestion passeraient donc de 1643 € à 2464€

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur ces modifications.

Pour : 9	Abstention : 1	Contre : 0
----------	----------------	------------

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention

3- QUESTIONS DIVERSES

- Des travaux de motorisation des stores vont être réalisés ; Certains stores (cuisine) sont « avec sangles », Des devis ont été présentés par OCTOPUS HABITAT.

Habitat 49 est favorable au changement de stores et est très intéressée pour travailler avec cette entreprise coudraisienne.

Les travaux seront réglés à l'aide de la provision de la commune chez Habitat 49. Le compte « provision » est suffisant.

Mme Auvinet a rendez-vous le 20/12 avec Habitat 49. Les travaux seront réalisés en 2017.

- L'isolation a été refaite en 2016 sans coût important pour notre provision.

- l'éclairage extérieur était insuffisant

- La pente est à revoir : une allée à pente douce est à l'étude

- La grille de caniveau va être changée

- Le changement des boîtes aux lettres est à l'étude à LA POSTE

- Des pentes douces sont à l'étude à l'arrière du bâtiment

- Un sas d'entrée est prévu en 2018

La séance est levée à 20h00.